



VENDREDI 14 MARS 2025
Amphi 123 de la Faculté de droit
Séminaire Transitions Maritimes

Les animaux marins saisis par le droit

PROGRAMME

08h30-09h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09h00-09h30 : ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Mickaël LAVAINÉ, Doyen de la Faculté de Droit, Économie, Gestion, AES, Maître de conférences de droit public, *LabLex*, UBO

Arnaud MONTAS, Professeur de droit privé, *Amure*, UBO [organisateur]

Thomas LECLERC, Maître de conférences de droit public, *Amure*, UBO [codirecteur du Master]

09h30-09h45 : BREVE INTRODUCTION AU DROIT ANIMALIER

François-Xavier ROUX-DEMARE, Maître de conférences de droit privé, *LabLex*, UBO

09h45 – 12h00 : SEMINAIRE D'ACTUALITE (par les étudiants alternants)

09h45-10h30 : Séquence n°1 : La protection de certaines espèces particulières

#1. Yseult SAVY & Lizaig PRIJAC : La protection du dauphin commun par la fermeture des pêcheries du Golfe de Gascogne

#2. Noémie RAFFRAY & Alexis CHOISNE : Le transport maritime d'animaux vivants

10h30-11h : PAUSE CAFE

11h00-12h15 : Séquence n°2 : Le cas particulier des cétacés

#3. Tadeusz HRODEJ & Melissa LE FLOCH : La chasse à la baleine

#4. Chloé LE MERCIER & Thibault SOREIL : Les collisions entre navires et cétacés

#5. Léa GLANCLAUDE & Romane VINÇONEAU : L'impact des bruits sous-marins sur les cétacés : un silence juridique ?

12h15-12h30 : CONCLUSION DU SEMINAIRE D'ACTUALITE

M. Sami HASSANI, Responsable Conservation Faune aquatique, Direction scientifique, *Océanopolis*

12h30-14h00 : DEJEUNER SUR PLACE

14h00-16h00 : SEMINAIRE DE RECHERCHE (par les étudiants non-alternants)

14h00-15h30 : Séquence n°3 :

#6. Pauline MOUTIER et Yaguala NDAO : La propagation des espèces invasives issues des eaux de ballast

#7. Elisabeth GBAPO et Thomas MERRER: La protection juridique du requin

#8. Lola DEPAGNE-BIELSA et Yann AUBIN : La pêche au krill en Antarctique

15h30-15h45 : CONCLUSION DU SEMINAIRE DE RECHERCHE

M. Yann TEPHANY, Maître de conférences de droit privé, Université des Antilles, *Centre d'Études et de Recherches Juridiques en Droit des Affaires*

16h00 : DELIBERATIONS ET PHOTOS